

Accords fiscaux—Loi

L'aimable et gentil Gérard D. . . .

Le ministre des Finances du Québec.

... que nul n'oserait soupçonner de sombres desseins sécessionnistes, presse son homologue fédéral de respecter ses engagements à l'égard de la péréquation et de négocier de bonne foi sur les arrangements fiscaux, au lieu de transférer une partie de son déficit aux provinces sans que celles-ci n'aient voix au chapitre.

M. Garneau: Parfait, c'est cela!

M. Ouellet: M. Lesage continue en disant, et je le cite:

Il en appelle à l'équité, à la justice, au respect de la Constitution et de la parole donnée. Rien de moins.

Monsieur le Président, il est évident que ces propos tenus par le ministre des Finances du Québec à l'endroit du gouvernement conservateur actuel sont fort sérieux. Et personne ne pourra prétendre qu'il s'agit, encore une fois, d'une de ces fameuses chicanes fédérales-provinciales qui impliquaient dans le passé des batailles entre un gouvernement libéral fédéral voué aux intérêts canadiens et un gouvernement séparatiste, à Québec, qui était voué aux intérêts de l'indépendance du Québec. On pouvait comprendre à l'époque qu'il pouvait y avoir non seulement des divergences de vues mais des objectifs fondamentalement opposés qui amenaient forcément des confrontations entre le palier provincial et le palier fédéral, qui amenaient forcément des querelles sur la place publique entre les deux gouvernements puisque ces derniers ne pouvaient s'entendre d'aucune façon.

Or, monsieur le Président, actuellement, il en est tout autrement. Voici un gouvernement conservateur à Ottawa qui, bien sûr, respecte les autorités provinciales et qui s'est engagé à ne rien faire sans avoir négocié avec les provinces et un gouvernement libéral à Québec, qui, lui aussi, respecte l'unité canadienne et qui ne demande à ce gouvernement que de tenir ses promesses. Parce qu'en effet, et je cite toujours le courriériste Gilles Lesage, lorsqu'il dit ceci:

Ainsi le Québec est en faveur du retrait fédéral de certains secteurs.

Le gouvernement du Québec comprend très bien que, dans certains cas, le gouvernement du Canada puisse vouloir se retirer de certains secteurs. Et je cite:

Mais il ne peut accepter que ce retrait se fasse sans négociations avec les provinces et, surtout, sans compensation sous la forme de transfert fiscal. Il souhaite donc... (le gouvernement du Québec)... une négociation globale de ses principaux programmes en cause.

Si Ottawa n'est plus à même d'assumer ses responsabilités à l'égard de certains programmes de transfert, il doit se retirer de ces secteurs moyennant compensation sous forme de points d'impôt additionnels. Les négociations détermineraient l'ampleur du champ fiscal à allouer aux provinces qui désirent assumer entièrement leurs responsabilités constitutionnelles.

Enfin, le gouvernement du Québec considère qu'une entente formelle entre les deux ordres de gouvernement est le seul moyen de conférer aux arrangements fiscaux un caractère plus permanent, plus stable et moins arbitraire que les arrangements actuels.

Monsieur le Président, il est évident qu'à la lecture de ce texte on se rend compte que le gouvernement conservateur actuel ne veut pas procéder d'une façon claire, objective, je dirais honnête, dans ses négociations avec les provinces.

L'ancien gouvernement fédéral avait négocié à l'occasion de discussions avec les provinces de la possibilité de céder certains points d'impôt. Et on sait que, dans le passé, cela s'est fait. Il y a eu des points d'impôt qui ont été cédés en faveur des provinces afin de permettre à ces dernières de mieux assumer leurs responsabilités.

Or, je trouve inqualifiable l'attitude du gouvernement conservateur actuel et je pense que mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est tout à fait bien fondé de présenter une motion pour que ce projet de loi ne soit pas accepté par la Chambre à ce moment-ci. Pourquoi? Parce que ce projet de loi touche toutes les provinces qui vont perdre des milliards de dollars au cours des prochaines années par une décision unilatérale du gouvernement conservateur.

Deuxièmement, parce que le gouvernement ne fait que transférer son propre déficit aux provinces, ce qui est inacceptable dans le contexte actuel.

Troisièmement, parce que le gouvernement a agi unilatéralement, sans le consentement des provinces, et surtout, n'a pas respecté la tradition des accords fédéraux-provinciaux. Également, parce que les conservateurs avaient promis, lors de la dernière campagne électorale, de respecter les présents accords au titre des transferts de paiements aux provinces, en particulier pour l'éducation postsecondaire et surtout pour la santé, car on sait qu'il s'agit de domaines où les coûts ont considérablement augmenté et où les provinces doivent payer des notes beaucoup plus importantes.

Or, à ce moment-ci, c'est manquer de responsabilité de la part du gouvernement canadien de se soustraire à ses engagements, c'est laisser les provinces se débattre seules avec une population vieillissante qui, forcément, devra dépenser davantage au chapitre de la santé et c'est laisser les provinces, seules, s'occuper de l'éducation postsecondaire qui est une des garanties les plus fondamentales à un pays qui veut se tenir au niveau de la compétition internationale et qui se doit d'avoir une population bien éduquée et, surtout, spécialisée pour faire face à la compétition internationale actuelle.

Finalement, je dis, monsieur le Président, que ce projet de loi, s'il est approuvé par le gouvernement, sera à la honte de tous ces députés d'arrière-ban conservateurs qui n'assument pas leurs responsabilités, qui ne défendent pas les intérêts de leurs électeurs et, en particulier, à la honte la plus grave de toute cette bande de «suiveux» conservateurs du Québec qui ne font qu'accepter ce que le ministre des Finances (M. Wilson) veut faire, c'est-à-dire priver la province de Québec au cours des prochaines années de 2 milliards de dollars dont le Québec aurait besoin pour s'occuper adéquatement des programmes d'éducation et surtout des programmes de santé.

● (1520)

[Traduction]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-96 est de réduire les paiements de transfert aux provinces pour le financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Bien sûr, ce projet doit être condamné. J'entends un député ministériel affirmer que les paiements vont augmenter de toute manière. C'est un argument qu'auraient pu utiliser les libéraux lesquels ont fait la preuve naturellement de leur propre contradiction.

Il ne suffit pas cependant de condamner le projet de loi. Il faut aussi reprocher au gouvernement non seulement ses politiques qui ne conviennent pas aux nécessités de l'enseignement postsecondaire, mais aussi un ensemble de mesures qui semblent conçues pour faire de nos collèges et universités des établissements de quatrième ou de cinquième ordre.